

CDG, le 14 mars 2018

M. Augustin DE ROMANET
Président Directeur Général
Siège social du Groupe ADP
Zone Roissypole
Aéroport Paris – Charles de Gaulle

Réf. : 18/RY/15
Objet : Préavis de grève

Monsieur le Président Directeur Général,

En application des articles L. 2512-1 et suivants du Code de Travail, nous vous informons du dépôt d'un préavis de grève concernant tous les salariés d'Aéroports de Paris pour **le jeudi 22 mars 2018 à partir de 8h20 et jusqu'à 16h47.**

Les revendications sont les suivantes :

- 1) Retrait du projet de privatisation, maintien et développement des services publics des aéroports.
- 2) Maintien du statut du personnel.
- 3) Augmentation générale des salaires sur la base de 3,25 %.
- 4) Amélioration des conditions de travail.

Veillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Daniel BERTONE
Délégué syndical CGT



Copies : DRHR
Inspection du Travail
Organisations Syndicales